

page pratique

☎ Téléphone ☎

Prix de l'eau pour 2011

- Abonnement : 52,50 €
- de 1 à 100 m³ : 1,31 €
- de 101 à 1 000 m³ : 1,24 €
- supérieur à 1 000 m³ : 1,06 €

Prix des photocopies en Mairie

- 0,10 € la page recto A4 et A3
- 0,20 € la page recto verso A4 et A3

Prix des télécopies en Mairie

- La page en envoi : 1 €
- Réception gratuite.

Éclairage public

Toute personne s'apercevant d'une défaillance de l'éclairage peut le signaler à la Mairie.

28

Objets encombrants

Les personnes désireuses de se débarrasser d'objets encombrants peuvent les déposer :

- au centre de tri des Fougères (Noth) du lundi au vendredi de **9 H à 12 H et de 14 H à 17 H**
- à la déchèterie de Saint-Vaury ouverte les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de **9 H à 12 H** et le samedi de **14 H à 18 H**.
- à la déchèterie de Dun le Palestel ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de **9 H à 12 H**
- à la déchèterie de Guéret ouverte du lundi au samedi de **9 H à 12 H et de 14 H à 18 H 30**

☎ **Secrétariat mairie : 05.55.51.00.28**

☎ **Télécopie mairie : 05.55.51.00.02**

Site internet : fleurat over-blog.fr

☎ **D. BARDET, Maire : 05.55.80.19.87**

☎ **D. MONTENON 1^{er} Adjoint : 06.61.74.95.80**

☎ **R. BARRIERE 2^{ème} Adjoint : 05.55.51.00.25**

☎ **D. BERGER 3^{ème} Adjoint : 05.55.80.28.75**

☎ **Gendarmerie : 17**

☎ **Pompiers : 18**

☎ **SAMU : 15**

**Dépannage RESEAU D'EAU
S.A.U.R**

☎ **0 810 811 112**

🕒 **Horaires du secrétariat** 🕒

- 🕒 **Lundi** de 14 h 30 à 17 h 30
- 🕒 **Mardi** de 14 h 30 à 17 h 30
- 🕒 **Mercredi** de 14 h 30 à 17 h 30
- 🕒 **Jeudi** de 14 h 30 à 17 h 30
- 🕒 **Vendredi** de 09 h 00 à 12 h 00
- 🕒 **Samedi** de 10 h 00 à 12 h 00
un sur deux

Sommaire

le mot du maire	2
au fil du registre du conseil municipal	3
travaux	13
Plan des chemins de randonnée	14
randonnée au clair de lune	15
maisons fleuries	16
les chiens dangereux	17
article cause commune	18
l'église	19
les anciens artisans	20
fleur de lire	21
l'amicale fleuratoise	22
la 3ème foire aux plants	23
la brézentine	24
l'a.c.c.a.	25
le lotissement 2ème tranche	26
état civil	27
page pratique	28

rédaction, édition : mairie de fleurat - 23320

bulletin municipal janvier 2011 n° 25



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

décès

et

transcriptions de décès

BELOT Roger, Louis
Le 13 janvier 2010

DENIS André, Daniel
Le 28 janvier 2010

CATTOIRE Michel, André
Le 2 mars 2010

BAILLY Dominique, Lucette
Le 4 juillet 2010

JANNOT Odette, Yvonne
veuve TERRASSON
Le 2 octobre 2010



mariages

CHEZAUD Angélique
KOVAKS Jozsef
Le 8 mai 2010

GALLAND Nathalie
NICAUD Christophe
Le 24 juillet 2010

BRESSAUD Delphine
LEREBOUR Eric
Le 25 septembre 2010



naissances hors commune

PINAUD Apolline, Marie
Née à Limoges
Le 3 avril 2010

GOUX Mathys, Tom
Né à Guéret
Le 30 avril 2010

MORABITO Yanis, Fabian
Né à Guéret
Le 29 juillet 2010

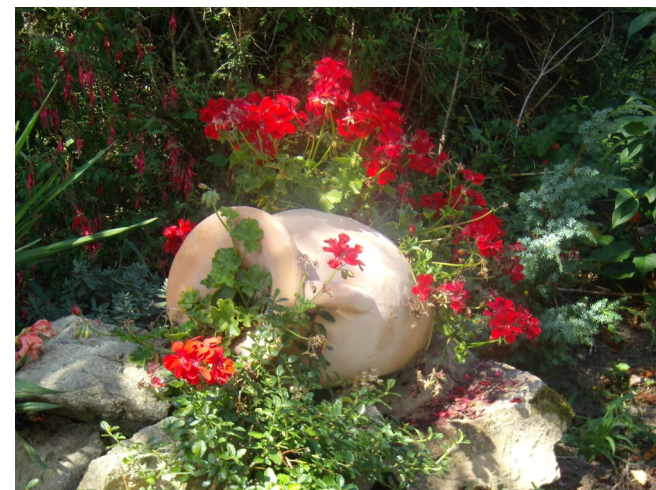
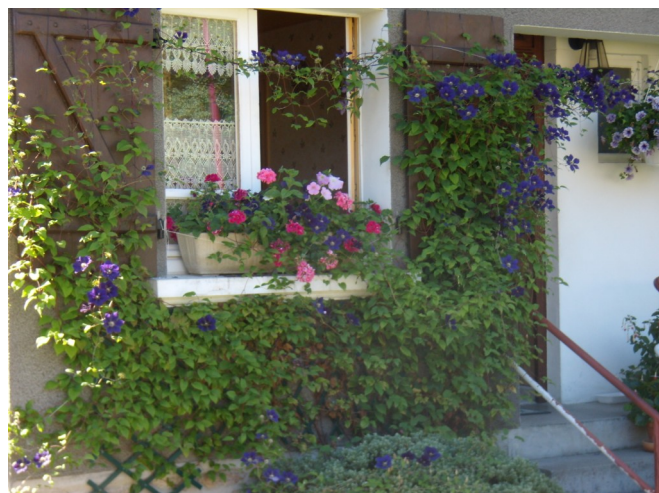
INGRAND Mila
Née à Guéret
Le 4 décembre 2010

JEANNOT Zoé, Marie, Renée
Née à Guéret
Le 18 décembre 2010

FRIZOT Florine, Micheline, Nadine, Michèle
Née à Guéret
Le 27 décembre 2010



les maisons fleuries



Samedi 11 septembre les lauréats ont été réunis. Une petite cérémonie a été organisée pour les remercier de leur participation au concours des maisons fleuries. Mesdames Heurteau, Barrière, Bonnaval ont reçu un bon d'achat de 30 € et Mesdames Chouarche, Denis, Goux un bon d'achat de 15 € à valoir à la jardinerie Glomot. Les autres participants classés ont reçu une plante.

au fil du registre du conseil municipal

22 février 2010

Date de convocation du conseil municipal :
6 février 2010

Présents : M. BARDET, maire, Mme MONTENON, MM. BARRIERE, adjoints, MM. BERGEAT, JOFFRE, RINGUET, Mme GOUX,
Excusés : MM. BERGER, FARNER, INGRAND

Absents : M. MORABITO

Madame GOUX a été élue secrétaire de séance

Objet : achat du bien de madame Chaput

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec Madame Chaput qui possède un bien au n° 3 rue Etienne Louis Gentil composé de la parcelle B 172 d'une contenance de 30 ca sur laquelle est construite une maison et de la parcelle B 175 d'une contenance de 40 ca.

Ce bien est en état d'abandon. Madame CHAPUT, par courrier répond qu'elle n'a pas les moyens financiers d'entretenir cette maison ni de la faire démolir. Proposition lui a été faite que la commune acquiert ce bien, le service des domaines a été sollicité et a estimé le bien à 1000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir les biens de Madame CHAPUT pour la somme de 1200.00 € compte-tenu qu'il existe 40 m² non contiguës à la maison.
- désigne Maître DELILLE, Notaire à Dun le Palestel pour la réalisation de l'acte de vente, les frais de Notaire seront à la charge de la commune
- charge Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer l'acte.

objet : vente d'une partie de chemin à mademoiselle Barrière

Monsieur Didier BARDET, maire rappelle le courrier de Mademoiselle Brigitte BARRIERE qui désire acquérir une partie de chemin rural à Pradeau.

L'enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural a été réalisée du 2 novembre au 16 novembre 2009 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation d'une partie de chemin rural au profit de Mademoiselle Brigitte Barrière. Le prix de vente a été fixé à 1 € le m² par délibération du 28 septembre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe le prix de vente de la parcelle A 1706 d'une contenance de 1 a 7 ca à 1 € le m², soit 107 €.
- désigne Maître DELILLE, Notaire à Dun le Palestel pour la réalisation de l'acte de vente, les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- charge Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer l'acte.

objet : tarif de l'eau 2010

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir fixer le prix du m³ d'eau qui sera vendu aux abonnés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et qui sera facturé en 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe les nouveaux tarifs comme suit :

- abonnement : 52.50 €
- consommation de 1 à 100 m³ : 1.31 €
- consommation de 101 à 1000 m³ : 1.24 €
- au-delà : 1.06 €

objet : subventions 2010

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir voter les subventions versées aux différents organismes et associations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote les subventions suivantes : au budget : 4000 €

- La Brézentine160.00 €
- Société de Chasse160.00 €
- Amicale Fleuratoise.....160.00 €
- Fleur de Lire.....160.00 €
- Ligue contre le Cancer 30.00 €
- SPA.....40.00 €
- Centre des jeunes agriculteurs80.00 €
- CIVAM.....30.00 €
- FNACA Grand-Bourg..... 20.00 €
- FNACA Naillat..... 20.00 €
- Subvention proposition sur délibération2290.00 €
- Crèche de Saint-Vaury450.00 €
- Association de repas à domicile..... 100.00 €
- Subvention amicale fleuratoise (foire aux plants).....300.00 €

objet : subvention foire aux plants

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu concernant une demande de subvention pour l'organisation de la foire aux plants du 18 avril 2010.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer la somme de 300.00 € à l'amicale fleuratoise pour l'organisation de cette journée.

15 mars 2010

4 Date de convocation du conseil municipal : 26 février 2010

Présents : M. BARDET, maire, Mme MONTENON, M. BARRIERE, adjoints, MM. BERGEAT, JOFFRE, MORABITO, RINGUET, Mme GOUX
Excusés : MM. BERGER, FARNER, INGRAND

Mme GOUX a été élue secrétaire de séance

objet : approbation des comptes de gestion 2009

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur

accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

objet : approbation du compte administratif du budget principal 2009

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal dont les résultats de l'exercice 2009 sont :

► section de fonctionnement :

Dépenses : 165 701.57 €
Recettes : 253 223.15 €
Soit un excédent de : 87 521.58 €

► section d'investissement :

Dépenses : 144 930.47 €
Recettes : 102 615.40 €
Soit un déficit de : 42 315.07 €

résultat de l'exercice 2009 :

87 521.58 – 42 315.07 : 45 206.51 €
Excédent antérieurs reportés : 307 405.53 €
excédent exercice 2009 : 45 206.51 €

résultat cumulé global : 352 612.04 €



À l'occasion de l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 juin 2010, le bureau est resté inchangé

Président : Christian LAVAUD
Vice-Président : Christian BADOUILLE
Trésorier : Emile MORABITO
Secrétaire : Daniel GREGOIRE

La fédération a attribué pour la campagne 2009-2010 : 30 bracelets chevreuils.

En ce qui concerne le sanglier, 4 bracelets + 50 kg ont été demandés et à la fin décembre 2 sangliers ont été abattus.

Des battues aux nuisibles sont toujours organisées, il sera souhaitable une plus grande participation des chasseurs.

Nous avons réalisé 6 lâchés de faisans et de perdreaux pour un total de 420 pièces.

La population de lièvres semble rester stable

Les animations 2011 seront au nombre de deux et les dates retenues sont :

- 5 juin 2011 : loto
- 8 Août 2011 : pétanque

L'assemblée générale aura lieu le 19 juin 2011 à 9 heures.



Le président, C. LAVAUD

Agir pour le patrimoine de fleurat



Le bureau est composé de Madame PINAUD Emilienne, Présidente, Mesdames Annie BRESSAUD et Solange MAROUZEAU, vice-présidentes, Mademoiselle Céline MOU-TEAU, secrétaire, Madame Suzette BARRIERE, secrétaire adjointe, Madame Danielle MONTENON, Trésorière, Madame M.Claude BERGER, trésorière-adjointe, Madame Chantal BARDET, membre, Madame Lucette GOUX, membre. Monsieur André CHOUCHE sera commissaire au comptes. Pour adhérer à l'association s'adresser à Madame PINAUD, la carte d'adhésion est vendue 5 euros par famille.

La fondation du patrimoine sera également partenaire de cette opération de restauration par la mobilisation du mécénat populaire au travers d'une souscription publique.



Actuellement, des petites mains travaillent à la création de poupées. Elles sont toutes aussi belles les unes que les autres. Elles seront exposées lors de la foire aux plants du 17 avril. Bien sûr l'argent récolté ira à la restauration de l'église. Vous pouvez réserver d'ores et déjà votre poupée en contactant Madame PINAUD au 05.55.80.19.05 ou Madame MONTENON au 06.61.74.95.80.

Au programme 2011 :

Vendredi 4 mars : soirée diapos avec Monsieur MARCHADIER. Thème voyage en Creuse, les hommes célèbres.

Le dimanche 9 octobre un loto.

La Présidente
Emilienne PINAUD

samedi 30 octobre une dizaine de personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente en vue de créer une association visant à sauvegarder le patrimoine de la commune : église, lavoirs, fontaines, croix...

Monsieur BARDET rappelle que le dossier de l'église est ouvert depuis quelques années. Une première étude a été réalisée en 2006-2007. Cette première étude n'a pas été validée complètement par l'architecte de bâtiments de France qui a souhaité faire appel à l'expertise d'un architecte du patrimoine. En septembre 2008, un périmètre de sécurité est mis en place autour de l'église ainsi qu'une déviation. Une deuxième étude complémentaire est lancée en décembre 2008. Le rapport de décembre 2009 est validé cette fois par l'ABF et affiche un montant HT de travaux de 536 000.00 euros. En juillet 2010, le conseil municipal valide une première tranche de travaux de consolidation de l'édifice d'un montant HT DE 300 740.00 euros. Financièrement la commune ne peut assurer seule le financement de ces travaux, un dossier de demande de subvention est déposé.

Bien sûr l'église Saint-Michel est le facteur déclenchant de la création de cette association qui aura pour mission d'essayer au travers de manifestations de récolter des fonds. Suite à cet exposé, l'association "AGIR POUR LE PATRIMOINE DE FLEURAT" est créée.

objet : approbation du compte administratif du budget eau 2009

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget eau dont les résultats de l'exercice 2009 sont :

► Section de fonctionnement :

Dépenses :	26 950.87 €
Recettes :	43 355.72 €
Soit un excédent de	16 404.85 €

► Section d'investissement :

Dépenses :	12 780.15 €
Recettes :	8 057.66 €
Soit un déficit de	4 722.49 €

► Résultat de l'exercice 2009 :

$$16\,404.85 - 4\,722.49 = 11\,682.36 \text{ €}$$

Excédent antérieurs reportés :	133 458.88 €
Excédent exercice 2008 :	11 682.36 €

► Résultat cumulé global :

145 141.24 €

objet : approbation du compte administratif du CCAS 2009

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif principal dont les résultats de l'exercice 2009 sont :

► Section de Fonctionnement :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Excédents antérieurs reportés :	558.53 €

objet : budget principal affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,

Considérant les éléments suivants :

► Section d'investissement :

Solde d'exécution de l'exercice 2009	- 42 315.07 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	18 990.66 €

Solde d'exécution cumulé (déficit)	- 61 305.73 €
Restes à réaliser	0 €
TOTAL	- 61 305.13 €

► Section de fonctionnement :

Solde d'exécution de l'exercice 2009	60 619.92 €
Excédent reporté	284 766.93 €
TOTAL A AFFECTER	345 386.85 €

► Affectation du résultat de fonctionnement :

Couverture du besoin de financement De la section d'investissement (compte 1068)	61 305.13 €
Reste sur excédent de fonctionnement (report au BP ligne 002)	352 612.04 €
Total	413 917.77 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme indiqué ci-dessus.

objet : budget de l'eau affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants :

► Section d'investissement :

Solde d'exécution 2009	- 4 722.49 €
Excédent reporté :	13 127.89 €
Solde cumulé :	8 405.40 €

► Section de fonctionnement :

Solde d'exécution de l'exercice 2009	16 404.85 €
Excédent reporté :	120 330.99 €
TOTAL A AFFECTER	136 735.84 €

► **Affectation du résultat de fonctionnement :**

Reste sur excédent de fonctionnement
(report au BP ligne 002) 136 735.84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme indiqué ci-dessus.

objet : affectation du résultat du CCAS 2009

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2009, décide que l'excédent de fonctionnement de 558.53 € soit reporté en section de fonctionnement.

objet : vote du budget primitif principal 2010

Monsieur le maire présente le budget primitif 2010 équilibré en recettes et en dépenses, d'un montant total de 978 322.81 € soit :

- 554 029.04 € en section de fonctionnement
- 424 293.77 € en section d'investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif principal 2010 présenté ci-dessus.

objet : vote du budget primitif du service eau 2010

Monsieur le maire présente le budget primitif 2010 équilibré en recettes et en dépenses, d'un montant total de 304 869.08 € soit :

- 177 131.84 € en section de fonctionnement
- 127 737.24 € en section d'investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2010 du service eau présenté ci-dessus

objet : vote du budget du CCAS 2010

Monsieur le maire présente le budget primitif 2010 équilibré en recettes et en dépenses, d'un montant total de 558.53 € en fonctionnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2010 du CCAS présenté ci-dessus.

objet : vote des taux d'imposition 2010

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer le taux des taxes locales sans augmentation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, vote le taux des quatre taxes qui sont reconduits pour 2010 :

- Taxe d'habitation :	7.92 %
- Taxe Foncière Bâtie :	12.07 %
- Taxe Foncière non bâtie :	73.73 %
- Taxe Professionnelle :	9.85 %

Ce qui porte le produit fiscal attendu à la somme 46657 €.

objet : travaux carrefour VC 5 et RD 56

Monsieur le Maire présente le devis concernant les travaux nécessaires à la visibilité et à la sécurité du carrefour de la voie communale n° 5 et de la route départementale n° 56 particulièrement dangereux.

Ces travaux nécessitent préalablement l'acquisition d'une partie de terrain appartenant à Madame PINAUD demeurant à Cessac commune de Bussière-Dunoise.

La surface nécessaire sera quantifiée par un géomètre, la présence d'un responsable des travaux du SIERS sera présent au bornage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de mise en sécurité de ce carrefour et

- donne son accord de principe pour l'acquisition de terrain appartenant à Madame PINAUD, au prix de 1 € le m² et de lui verser une indemnité de clôture au prix de 1.52 € le ml sur la lon-

la 3^e foire aux plants



Soleil, chaleur, regardez on se serait cru en plein été, et pourtant non le calendrier affichait 18 avril 2010. Ça tombait bien, les camelots, les particuliers, les brocanteurs ont pu débarrasser leurs marchandises.

Le beau temps aidant, les visiteurs se sont déplacés, il est vrai qu'elle commence à être connue la foire aux plants de Fleurat. Chaque année le bourg revit, et c'est l'occasion de sortir en famille, de se dire pourquoi ne pas exposer tous ces objets dont on ne veut plus. Aujourd'hui on rivalise d'imagination pour transformer, redonner vie aux objets. Ce qui ne nous plaît plus peut faire le bonheur de quelqu'un d'autre. On constate également une recrudescence de vente de vêtements, de chaussures... Et la demande est là. Les commerçants étaient également au rendez-vous : vêtements, chaussures, pain, fromages, plants, bijoux, vin... On trouvait pratiquement de tout ce jour à Fleurat même si malheureusement plus aucun commerce n'est en activité.

Cà et là tout au long du parcours on pouvait se rafraichir, manger un casse-croûte, les buvettes étaient tenues par les bénévoles des associations de Fleurat. Et ce sont 98 repas qui ont été servis à l'heure du déjeuner.

La quatrième édition aura lieu le 17 avril 2011, jour des Rameaux. Cette année une nouvelle association sera présente. Agir pour le patrimoine de Fleurat a été créée à l'automne 2010.



Espérons une nouvelle fois que le temps soit avec nous.

Venez nombreux, nous serons ravis de vous accueillir. Chaque année les bénévoles essayent de donner le maximum et d'organiser au mieux cette manifestation.

l'amicale fleuratoise

En 2010 l'Amicale Fleuratoise a tenu son programme d'activités tel qu'il avait été décidé lors de l'assemblée générale.

Le 21 février 2010 les amateurs de cartes se sont affrontés lors du concours de belote. 42 équipes étaient en lice pour le premier prix.

Le loto du mois de mai a connu comme chaque année un énorme succès.

Voyage dans le Lot

Le 19 juin, le car est parti pour rejoindre le Lot. Après le petit déjeuner, une visite d'une ferme spécialisée dans l'élevage et la transformation des palmipèdes a permis aux convives de prendre un petit encas.

Ensuite un rendez-vous était donné à la gare de Martel pour une évasion en train à vapeur à la découverte de la vallée de la Dordogne et de ses châteaux.

Le déjeuner à la ferme auberge était bien mérité et plus savoureux que la fumée de la locomotive.

Pour évacuer ce copieux festin, nous sommes allés visiter un moulin à huile de noix. Pour terminer nous avons poursuivi avec une visite guidée de la ville de Souillac, halte au musée de la vieille prune et visite des chais de la distillerie.



Après cette excellente journée, nous sommes rentrés à Fleurat où un barbecue nous attendaient. Ce dernier avait été préparé par les membres de l'association qui n'étaient pas présents au voyage et

nous les remercions beaucoup.

Le loto du 26 septembre a connu un succès contrairement à l'autre année où en général nous n'avons pas beaucoup de personnes.

Lors de l'assemblée générale du 16 Octobre 2010, le quorum a été atteint. Mme JEANNOT a démissionné de son poste de secrétaire. Mme NAVARRE a été élue secrétaire et M. WINTREBERT membre. M. PICOURET a été élu vice président et M. BARRIERE chargé des comptes en remplacement de M. PICOURET. Le nombre d'adhérents reste inchangé.

Le bureau est donc ainsi constitué :

Président d'honneur : D. BARDET
Présidente d'honneur : P. GAGNADRE
Président : M. LAVAUD
Vice Président : A. PICOURET
Secrétaire : E. NAVARRE
Secrétaire : D. BERGER
Trésorière : A. LAVAUD
Trésorier-adjoint : S. CRESPEAU
Chargé des comptes : R. BARRIERE
Chargé des comptes : A. LAFOREST
Membre : Y. WINTREBERT
Membre : S. BARRIERE
Membre : A. LAFOREST
Membre : M. BRY
Membre : R. GREBONVAL

Le calendrier des manifestations de 2011 :

20 février : concours de belote
17 avril : foire aux plants
1 mai : loto
18 juin : voyage
28 août : loto
17 ou 24 septembre : voyage
15 octobre : assemblée générale

Le 31 décembre a réuni les habitués comme chaque année. Celui-ci fut animé par Monsieur D. SECHUITTI et sa fille et le repas préparé par M. DARDANNE

Le président, M. LAVAUD

- gueur défaite (100 ml),
- désigne Monsieur CHAIGNEAU, géomètre
- charge Maître DELILLE de préparer l'acte de vente,
- les frais d'acquisition, de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,
- demande l'autorisation au Conseil Général afin de pouvoir faire exécuter ces travaux de mise en sécurité,
- sollicite le Conseil Général de bien vouloir participer aux travaux de terrassement et (ou) de frais de signalisation,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte

objet : travaux de voirie 2010

Monsieur le maire présente les devis établis par le SIERS concernant les travaux de voirie 2010 :

- aménagement sécurisé carrefour de Brézenty CD N° 56 : 3 177.40 € HT
- création de voirie rurale 12 000.00 € HT
- route des Loges au Tilleul : 904.00 € HT
- village de Brézenty : 465.00 € HT
- réseau d'eaux pluviales au bourg face à maison BOUBET : 3 327.00 € HT
- travaux de point à temps : 4 024.00 € HT
- village de Pradeau : 3 700.00 € HT
- busage du réseau d'eaux pluviales route de la poste : 2 142.69 € HT
- chemin rural de la Perelle : 4 060.00 € HT
- chemin du parquet : 285.00 € HT
- chemin du Peux : 760.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les devis proposés par le SIERS, une prochaine délibération suivra pour que soit déduit le montant du FDAEC.

3 mai 2010

Date de convocation du conseil municipal :
23 avril 2010

Présents : M. BARDET, maire, Mme MONTENON, M. BARRIERE, adjoints, MM. FARNER, BERGEAT, JOFFRE, MORABITO, RINGUET, INGRAND, Mme GOUX

Excusé: M. BERGER

Mme GOUX a été élue secrétaire de séance

objet : acquisition de terrain à madame Pinaud

Monsieur le maire rappelle la délibération du 15 mars 2010 par laquelle il avait été décidé d'acquiescer à Madame PINAUD le terrain nécessaire à l'arasement du talus du carrefour de la voie communale n° 5 et de la RD 56. Le terrain nécessaire aux travaux a été borné et quantifié à 2 a 56 ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au plan de bornage établi par Monsieur CHAIGNEAU et accepte d'acquiescer de Madame PINAUD les 2 a 56 ca au prix de 1 € le m² soit 256.00 € et de lui verser une indemnité de clôture au prix de 1.52 € le ml sur la longueur défaite (45 ml), soit 68.40 €,
- charge Maître DELILLE de préparer l'acte de vente,
- les frais d'acquisition, de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,
- autorise Monsieur le maire à signer l'acte

objet : renouvellement convention atesat

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention ATESAT en cours se termine au 31 décembre 2009.

La commune répondant aux critères définis par la loi du 11 décembre 2001 et le décret du 27 septembre 2002 et figurant dans la liste des communes et groupements de communes éligibles fixées par arrêté préfectoral du 23 septembre 2009, Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les dispositions contenues dans le nouveau projet de convention présenté par les services de la Direction Départementale des Territoires et autorise Monsieur le maire, à signer le projet. La nouvelle convention prendra effet au 1^{er} mai 2010.

objet : renouvellement convention avec la SAUR concernant l'assainissement non collectif

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention signée avec la SAUR concernant les contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif a pris fin le 20 février 2010 et qu'il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Les modalités d'application et les tarifs correspondants à cette mission sont retracés dans la convention qui prendra effet le 21 février 2010 et conclue pour une durée de trois ans. Elle est jointe à la présente délibération.

La Saur facturera les prestations liées à l'étude, au contrôle de conception et de réalisation des systèmes d'assainissement non collectifs à la commune, qui se chargera de réclamer les sommes dues aux pétitionnaires.

objet : désignation d'un coordonnateur

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 15 avril 2010, l'INSEE demande de désigner un coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de population de 2011.

Le coordonnateur communal est chargé d'encadrer les opérations de recensement. Il devra pouvoir se libérer régulièrement pendant la période de préparation de la collecte, être disponible tout au long de la collecte pour suivre les opérations, informer hebdomadairement de leur avancement et rencontrer régulièrement les agents recenseurs et le superviseur de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette nomination.

objet : redevance télécoms 2010

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le décret de 1997 encadrant le montant des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public rou-

tier a été modifié par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005.

L'article R 20-52 du nouveau décret définit comme suit les modalités en matière tarifaire et fixe le seuil à ne pas dépasser :

- 35.53 € maximum le Km d'artère dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol
- 47.38 € maximum le Km d'artère en aérien
- 23.69€ maximum le m² d'emprise au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le patrimoine au 31 décembre 2009 reste inchangé, à savoir :

- 11,730 Km d'artères aériennes
- 1,704 Km d'artères en sous-sol
- 1 m² d'emprise au sol par une cabine téléphonique

Considérant les éléments de calcul énumérés ci-dessus, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer le tarif maximum autorisé,
- sollicite France Télécom – UCSOA de PESSAC (33609) pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2010 pour un montant total de 640 €,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération.

objet : transfert de compétences au SIERS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 juillet 2005 par laquelle il avait été transféré certaines compétences au SIERS et suggère de lui en transférer de nouvelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transférer au SIERS les compétences suivantes à compter du 1^{er} juin 2010 sur l'ensemble de la commune

- création de la voirie rurale et communale
- réfection et amélioration de la voirie rurale et communale
- entretien de la voirie rurale et communale
- entretien des accotements et ouvrages connexes à la voirie rurale et communale

L'association a organisé le dimanche 13 juin un après-midi contes réunissant Bernard BLOT et Nicolas GOUNY en tant qu'illustrateur.

Bien plus que sa taille, c'est l'art de conter de Bernard BLOT qui frappe, sa manière d'interpeller le public pour le faire participer à la compréhension de son récit, manière de savoir si les mots qu'il emploie sont connus (des mots de patois, des noms de lieux, du vocabulaire du métier) ; même s'il se moque de lui « c'est le vieil instituteur qui ressort » personne n'est dupe et comprend que c'est sa manière de respecter profondément le public, sa profonde humanité qu'il offre ainsi.

Deux de ses contes ont été illustrés en direct : un exercice difficile auquel s'est prêté brillamment Nicolas GOUNY, faisant rire la salle quant il a croqué Bernard racontant comment un loup lui était passé entre les jambes... Planter le décor, un personnage, une situation, tout en permettant à chacun d'imaginer ce qu'il entend, Nicolas l'a réussi. Il s'était installé sur la petite scène, en retrait pour que chacun puisse voir ce qu'il dessinait en même temps que le conte se déroulait, créant une véritable jubilation du public que le regardait.

Le plaisir s'est prolongé par un atelier sur le thème des animaux dont ont profité surtout les enfants tandis que les adultes admiraient la dizaine de livres, les puzzles et jeux de Nicolas et les bijoux réalisés par sa femme à partir de ses illustrations, et par un bon goûter.

Le 7 novembre l'association a organisé une manifestation sur le thème des jouets.

Des ateliers étaient proposés aux enfants avec la confection de jouets réalisés à partir d'objets de récupération tels que boîtes à œufs, emballages cartons, flacons plastiques, couvercles de bocaux, pailles... Les yeux émerveillés par ces créations regardaient les adultes confectionner des voitures, des awalés... Un autre atelier avec les châtaignes, les marrons et les coquilles de noix attirait d'autres enfants pour la confection de coccinelles, biches...

Une exposition de jouets anciens en bois rappelait des souvenirs aux parents ou aux grands-parents. Les livres sur les jouets et les jeux prêtés par la BDP de la Creuse ont attiré les regards. Une bourse aux jouets a complété cette manifestation.

Fleur de Lire a tenu son assemblée générale le 3 décembre. Le bureau reste inchangé.

En 2011, dans le courant de l'été aura lieu une lecture sous forme de ballade sur le thème de Jules Marouzeau



Et le 6 novembre un après-midi créatif de cartes de vœux, décors de Noël ... sera ouvert à tous.

La Présidente,
Murielle CHAIX



la brézentine

Après quelques mois d'absence le club reprend ses activités. Le 29 janvier avait lieu l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu;

Présidente : Lucette Goux
Vice-Présidente :
Secrétaire :
Secrétaire Adjointe :
Trésorier :
Trésorière Adjointe
Commissaire aux comptes :

Le programme 2011 se déroulera comme suit :

12 février : crêpes
22 mai : bal
16 juillet : buffet campagnard
4 septembre : bal
23 octobre : belote
20 novembre : bal

la fête de Noël



Dimanche 12 décembre la commune a organisé la fête de Noël. Les enfants et leurs parents et aussi les aînés étaient conviés. La troupe Taïko de Fresselines plus précisément Isabelle déguisée en clown a joué une représentation : le clown, la fleur et l'oiseau.

Résumé du spectacle : tout va mieux dans le meilleur des mondes du petit cirque de chiquina : la fleur s'épanouit dans son pot de fleurs, l'oiseau vit dans sa cage à oiseaux et le clown fait le clown.

Tout va bien jusqu'au jour où l'oiseau décide de partir à la découverte d'un monde meilleur, loin de sa famille, loin du cirque de chiquina. Après son périple, il s'aperçoit que la liberté ne l'a pas rendu heureux et donc revient au cirque et décide d'épouser la fleur.

Le spectacle a émerveillé les enfants. Ensuite ils sont allés à la rencontre du père Noël qui arrivait du haut du bourg, un panier de bonbons d'une main, la canne de l'autre. Les enfants l'ont ramené au chaud dans la salle où il a fait sa distribution de cadeaux. Ensuite petits et grands ont partagé le goûter.



3 juillet 2010

Date de convocation du conseil municipal :
28 juin 2010

Présents : M. BARDET, maire, Mme MONTENON, MM. BARRIERE, BERGER adjoints, MM. BERGEAT, JOFFRE, MORABITO, RINGUET,
Excusé : MM. FARNER, INGRAND, Mme GOUX

Monsieur RINGUET a été élu secrétaire de séance

objet : plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics – constitution d'un groupement de commande

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des obligations des communes en matière de Plan de Mise en Accessibilité (PMA) conformément à la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, au Décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et au Décret 2006-555 du 17 mai 2006.

Afin d'optimiser cette étude, d'obtenir les meilleures conditions économiques et de simplifier les procédures, il paraît opportun de regrouper les commandes des communes.

Aussi, Monsieur le Maire propose que la commune adhère à un groupement de commande, créé en application de l'article 8 du Code des marchés publics.

Ce groupement de commande serait composé de 12 communes.

La commune de Bénévent-l'Abbaye sera le coordinateur de ce groupement de commande.

Il aura pour objet unique la recherche d'un bureau d'études qui réalisera les plans communaux de mise en accessibilité.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre les 12 membres de ce

groupement de commande ainsi que du pré-diagnostic réalisé par la Direction Départementale des Territoires qui constituera une partie du cahier des charges inclus dans la consultation.

Dans ce projet il est stipulé que, concernant les modalités de mise en œuvre de cette commande, la notification du marché est assurée par le coordonnateur mais chaque commune signera son propre acte d'engagement avec le titulaire du marché et exécutera le marché pour son propre compte.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le pré-diagnostic tel que présenté en vue de la consultation pour le choix d'un prestataire qui sera chargé de réaliser le PMA communal ;
- décide d'adhérer au groupement de commande dont l'objet unique est la recherche d'un prestataire chargé de la réalisation du PMA de la voirie et des espaces publics ;
- approuve le projet de convention à intervenir entre les 12 communes membres du groupement de commande ;
- désigne Monsieur Michel RINGUET, membre de la commission d'appel d'offres communale, comme représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande ;
- sollicite une aide correspondant à 80% de la dépense du Pays Ouest Creuse au titre de la Démarche Collective Territorialisée en faveur du commerce, de l'artisanat et des activités de service pour la réalisation de l'étude portant uniquement sur l'accessibilité des activités commerciales ;
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

objet : location de la parcelle A 1834

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Régis DESCHAMPS, exploitant forestier, l'a sollicité pour la location d'une parcelle située en bordure de RN 145 afin d'y faire du stockage de bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de louer la parcelle A 1834 à Monsieur DESCHAMPS,

- de signer un bail avec Monsieur DESCHAMPS s'il accepte de louer cette parcelle,
- Monsieur DESCHAMPS devra accepter la parcelle en son état actuel, il prendra à sa charge les aménagements nécessaires à son activité sous réserve de l'accord de la commune,
- aucune indemnisation ne sera faite à Monsieur DESCHAMPS sur les aménagements qu'il aura réalisés lorsque cessera le bail ou toute activité commerciale,
- Il devra réserver un accès aux riverains qui sont à ce jour sont titulaires d'un droit de passage

objet : validation de la tranche n°1 des travaux de restauration de l'église

Monsieur le maire présente le dossier d'étude préalable définitif concernant la tranche n°1 des travaux de restauration et de mise en valeur de l'église Saint-Michel.

Cette première tranche comprend surtout des travaux de consolidation de l'édifice.

Le montant des travaux s'élève à 300 740.32 € HT soit 359 685.42 € TTC.

Monsieur le maire indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la Dotation Globale d'Équipement au titre de l'exercice 2011, à hauteur de 25 %, du conseil général à hauteur de 15 % (plafonné à 30000.00 €) de l'association de la sauvegarde de l'art français éventuellement.

Le financement peut s'établir ainsi :

Coût HT de l'opération..... 300 740.32 €

- subvention DGE 75 185.08 €
- subvention du Conseil Général 30 000.00 €
- Emprunt100 000.00 €
- Fonds propres 80.000.00 €
- Ligne de trésorerie pour financer la TVA60 000.00 €
- appel au mécénat..... 14 500.34 €

Le début des travaux est prévu en 2011 sous réserve d'acceptation du dossier DGE.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet tel que présenté et décide de faire réaliser ces travaux d'un montant HT de 300 740.32 €
- approuve le plan de financement défini ci-dessus,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à la réalisation de ce projet.

objet : achat tracteur

Monsieur le Maire présente les devis des établissements MARIDAT et LAVILLE concernant le remplacement du tracteur.

Après avoir étudié les deux propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre des établissements LAVILLE pour un montant de 22 724.00 €.

La dépense sera réglée au compte 2188 R opération 27.

7 octobre 2010

Date de convocation du conseil municipal : 2 octobre 2010

Présents : M. BARDET, maire, Mme MONTENON, M. BARRIERE adjoints, MM. BERGEAT, JOFFRE, MORABITO, RINGUET, INGRAND, Mme GOUX

Excusé : MM. FARNER, BERGER

Madame GOUX a été élue secrétaire de séance

objet : devis pose de jauges sur les façades de l'église

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire poser des jauges sur les façades de l'église sur les recommandations de Monsieur JOUDINAUD. Le montant du devis est de 4990.02 € HT soit 5968.06 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier cette mission de pose de jauges sur l'édifice à l'entreprise BLANCHON, spécialisée dans la restauration de monuments historiques pour un montant HT de 4 990.02 € soit 5 968.06 € TTC.

RÉPERTOIRE DES ACTEURS DU LOGEMENT EN CREUSE

Vous recherchez un logement	
Bailleurs sociaux	Residences sociales
<ul style="list-style-type: none"> ✓ COPROD Place Verdun 19200 Ussel 05 55 46 01 90 coprod19.secr@wanadoo.fr ✓ CREUSALIS Office public de l'habitat 59 avenue du Poitou BP 37 23001 Guéret Cédex 05 55 51 95 50 info@creusalis.fr ✓ DOMOCENTRE 13 rue Condorcet 63000 Clermont Ferrand 04 73 15 31 10 accueil@domocentre.fr ✓ MAISON FAMILIALE 21 avenue de la Sénatorerie 23000 Guéret 05 55 52 10 29 ✓ SA HLM France LOIRE 5 rue des Forges BP 3138 03105 Montluçon Cédex 04 70 28 81 70 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ GUERET 4 rue Salvador Allendé 23000 Guéret 05 55 51 18 02 www.fjgueret.com ✓ AUBUSSON 14c rue des Fusillés 23200 Aubusson 05 55 66 13 59 ✓ LA SOUTERRAINE Boulevard Belmont 23300 La Souterraine 05 55 63 27 48 ✓ CROUS (résidences universitaires) Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Granges 23300 Felletin 05 55 66 48 63
<p>Pensez aussi à contacter les maires, les agences immobilières pour votre recherche de logement, les Communautés de Communes car certaines sont engagées dans des opérations afin d'augmenter l'offre locative et d'améliorer le confort des logements locaux existants et de ceux des propriétaires existants, ainsi que la CAF et la MSA pour les aides au logement.</p>	
<p>Vous êtes en difficulté (paiement de loyer, de charges...)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Unités Territoriales d'Actions Sociales Services du Conseil Général de la Creuse ✓ UTAS Aubusson Cité administrative 28 rue Jules Sandeau 23200 Aubusson 05 55 67 72 00 ✓ UTAS Auzances Route de Montluçon 23700 Auzances 05 55 83 70 00 ✓ UTAS Bourgneuf rue Joliot Curie 23400 Bourgneuf 05 55 54 01 30 ✓ UTAS Boussec 1 quartier Pasteur 23600 Boussec 05 55 82 07 00 ✓ UTAS Guéret 12 rue Sylvain Grateyrolles 23000 Guéret 05 44 30 25 40 ✓ UTAS la Souterraine 14 boulevard Mestadier 23300 La Souterraine 05 55 63 93 00 	<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes sans logement, sans solution d'hébergement ✓ L'Escalé 12 rue du Docteur Brésard 23000 Guéret 05 55 81 93 83 escalé@orange.fr ✓ CAC Comité d'Accueil Creusois 6 rue Salvador Allendé BP 312 23007 Guéret 05 55 41 73 40 ✓ CCAS Centre Communal d'Action Sociale Guéret 3 rue Maurice Rollinat 05 55 41 46 40 ✓ SOS Vie Domaine Notre Dame Ventejoux 23100 Saint Martial le Vieux 05 55 66 73 75 ✓ Maison Relais Trace de Pas 48bis rue Lavau 23300 La Souterraine 05 55 63 00 21 taceedeps@wanadoo.fr

Vous êtes dans une situation d'urgence	
<p>SAO Service d'Accueil et d'Orientation ou le 115, numéro gratuit, accessible 24h sur 24 et tous les jours.</p>	
<p>Vous souhaitez une information (bail, préavis, litiges ...)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Association des consommateurs 2ter avenue de la République 23000 Guéret Cédex 05 55 52 47 39 www.conso23.com asso.conso.creuse@wanadoo.fr ✓ CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles rue Marcel Brunet 23000 Guéret 05 55 52 99 41 cidfff@wanadoo.fr ✓ CAUE d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 11 rue Victor Hugo BP 250 23000 Guéret 05 44 30 27 56 ✓ Chambre des notaires 3 place Winston Churchill 87000 Limoges 05 55 77 13 91 www.chambre-immobilier-notaires.fr chambre-immobilier@notaire.fr ✓ Conciliateur de Justice Tribunal d'Instance de Guéret Rue de Verdun 23000 Guéret 05 55 51 96 00 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ DDCSPP Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations Pôle Cohésion Sociale 1 Place Varillas CS 60309 23007 Guéret Cédex 05 55 41 14 20 ✓ Pôle Protection des Populations 42 Avenue de Stalingrad 23000 Guéret 05 55 41 72 20 ✓ Fédération du logement 25 avenue Pierre Leroux 23000 Guéret 05 55 52 81 63 http://flic23.free.fr flic23@free.fr ✓ Ordre des avocats Palais de Justice Place Bonnyaud 23000 Guéret 05 55 52 45 09 avocats.creuse@orange.fr ✓ UDAF Union Départementale des Associations Familiales de la Creuse 50 avenue d'Auvergne BP142 23003 Guéret Cédex 05 55 82 08 00 www.udaf23.fr udaf23@wanadoo.fr

RÉPERTOIRE

Vous souhaitez améliorer votre logement, maîtriser votre consommation d'énergie

- ✓ ANAH
Agence Nationale de l'Habitat
Direction Départementale des Territoires
de la Creuse
23003 Guéret Cédex
05 55 51 69 57
ddt@creuse.gouv.fr
- ✓ CPE
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
des Pays Creusois
16 rue Alexandre Guillon
23000 Guéret
05 55 61 95 87
contact@cpepayscreusois.com
- ✓ Espace Info Energie de la Creuse
11 av Pierre Mendes-France
13000 Guéret
05 35 51 03 39
- ✓ MSA du Limousin
Mutualité Sociale Agricole du Limousin
Site de Creuse
28 avenue d'Auvergne BP 169
03013 Guéret Cédex
0820 210 110
www.msa-limousin.fr
- Sous certaines conditions, la CAF attribue à ses allocataires et ressortissants des prêts pour l'amélioration de l'habitat.**
- ✓ PACT de la Creuse
2 rue des Maconniers
23000 Guéret
05 55 52 85 23
05 55 52 46 67
cal-pact-creuse@pactarim.net

Pensez aussi à contacter les communautés de communes et les pays, mais aussi votre centre des impôts, certains travaux donnent droit à des déductions fiscales.

RÉPERTOIRE

DES ACTEURS DU LOGEMENT EN CREUSE

Pour connaître et contacter facilement les acteurs de terrain qui peuvent vous aider dans toutes vos démarches logement :

- ✓ recherche
- ✓ informations
- ✓ difficultés
- ✓ amélioration

Pensez aussi à mobiliser les services de financement pour le dépôt de garantie (avance Loca-Pass, Fonds de Solidarité pour le Logement ou FSL) pour la garantie de paiement de loyers (garantie Loca-pass pour le parc public, Pass GRL pour le parc privé, FSL)

Pour connaître les conditions de financement Loca-pass et Pass GRL, adressez-vous à :

- ✓ CCI
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse
1, avenue de la République BP 35
23003 Guéret Cédex
05 55 51 96 60
www.spci-creuse.com
- ✓ Conseil Général
Pôle Jeunesse et Solidarités
13 rue Joseph Ducouret BP 59
23011 Guéret Cédex
05 44 30 23 23

Répertoire conçu par l'UDAF de Creuse, reproduit par ECP Guéret et distribué par l'UDAF de Creuse

répertoire des acteurs

objet : devis réfection façade bâtiment rue Etienne Louis Genty

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que quatre entreprises ont été sollicitées pour la réfection de la façade du bâtiment acquis à Madame CHAPUT (remplacement du linteau bois, enduit façade). Il s'agit des entreprises VIRLOJEUX, AUSSOURD, EIFFAGE CONSTRUCTION, DIJON BTP.

A ce jour trois entreprises ont répondu.

Après en avoir étudié les devis fournis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier les travaux de la rénovation de la façade de ce bâtiment à l'entreprise AUSSOURD pour un montant HT de 2717.59 € soit 3250.24 €.TTC.

objet : mise en place d'une stérilisation par rayons ultra-violet

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 décembre 2006 par laquelle il avait été décidé de faire procéder à la mise en place d'une stérilisation par rayons ultra-violet. Les demandes de subventions ont été acceptées au printemps 2010.

Le montant des travaux est de 9 986.57 € HT soit 11 943.93 € TTC pour le réservoir des Boueies et de 9 064.25 € HT soit 10 840.84 € TTC pour le réservoir des Loges.

Le Conseil Général participera à hauteur de 10 % de la dépense subventionnable arrêtee à 19 050.82 € soit 1905.08 € et l'Agence de l'Eau à 50 % de la même dépense soit 9 525.41 € .

Le plan de financement de la dépense peut donc s'établir ainsi sur une dépense totale de 22 784.77 €

- conseil général.....1 905.08 €
- agence de l'eau..... 9 525.41 €
- fonds propres de la commune.....11 354.28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet tel que présenté et décide faire réaliser ces travaux d'un montant HT de 19 050.82 €
- approuve le plan de financement défini ci-dessus

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à la réalisation de ce projet.

objet : acquisition de l'immeuble au n°5 rue Jules Marouzeau

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de certificat d'urbanisme d'information concernant les biens situés au n°5 rue Jules Marouzeau et appartenant à Monsieur LAGUIDE.

Cet immeuble fait l'objet d'une vente judiciaire et la commune a institué un droit de préemption sur les biens de Monsieur LAGUIDE.

Devant la complexité de la procédure, Monsieur le Maire propose de prendre les services d'un avocat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter les services de Maître Guillaume VIENNOIS pour suivre cette affaire et représenter la commune lors de la vente qui aura lieu au Tribunal de Guéret.

objet : association de sauvegarde du patrimoine

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion est programmée pour le 30 octobre à 18 heures en vue de la création d'une association de sauvegarde du patrimoine de la commune. Cette association aura pour but de récolter des fonds pour la restauration du patrimoine communal. Elle pourra également organiser des manifestations dans lesquelles elle pourra utiliser des bulletins de dons qui seront reversés à la fondation du patrimoine dans le cadre de l'appel au mécénat populaire.

Monsieur le Maire propose de verser à cette association une subvention de fonctionnement dès que la parution de la création au journal officiel sera faite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser à cette association la somme de 160.00 € pour frais de fonctionnement.

19 octobre 2010

Date de convocation du conseil municipal :
18 octobre 2010

Présents : M. BARDET, maire, Mme MONTE-
NON, M. BARRIERE, BERGER adjoints, MM.
BERGEAT, JOFFRE, MORABITO, RINGUET,
INGRAND, Mme GOUX

Excusé : M. FARNER

Madame GOUX a été élue secrétaire de séance

objet : acquisition immeuble Laguide, transaction confidentielle par un avocat

MOTIVATION DU CARACTERE D'URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le 21 octobre 2010 au soir la négociation entre avocats des parties doit être achevée, d'où la nécessité de convoquer l'assemblée délibérante de façon urgente.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le caractère urgent de la présente séance.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu un entretien avec Maître VIENNOIS comme il l'avait été évoqué lors de la réunion du 7 octobre et que ce dernier lui a proposé de faire une négociation confidentielle qu'il transmettra à la partie adverse. Maître VIENNOIS propose une fourchette entre 48000.00 et 56000.00 €. Monsieur le Maire soumet cette proposition au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal pense que ce bien ne vaut pas 48000.00 € mais accepte de faire une proposition comprise en 48000.00 et 52000.00.

objet : convention de servitude avec erdf

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de l'enfouissement de la ligne HTA de Brézenty à Cessac, ERDF a sollicité de la

commune la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

La parcelle sollicitée porte le n°A 887 et se situe à Brézenty, elle appartient à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre à la disposition d'ERDF la parcelle A 887 pour l'installation d'un poste de transformation, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

15 décembre 2010

Date de convocation du conseil municipal :
13 décembre 2010

Présents : M. BARDET, maire, Mme MONTE-
NON, M. BARRIERE, adjoints, MM. BERGEAT,
JOFFRE, MORABITO, RINGUET, INGRAND,
Mme GOUX

Excusés : MM BERGER et FARNER

Madame GOUX a été élue secrétaire de séance

MOTIVATION DU CARACTERE D'URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le 16 décembre 2010 Maître Viennois souhaiterait avoir une réponse à son mail, d'où la nécessité de convoquer l'assemblée délibérante de façon urgente.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le caractère urgent de la présente séance.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que Maître VIENNOIS a reçu un fax du cabinet Arcole, Conseil de Monsieur MOUILLET et que ce dernier accepterait de donner son accord pour une vente amiable pour un prix de 50 000.00 plus les frais de procédure.

Le conseil municipal ne dispose pas aujourd'hui de tous les éléments nécessaires pour accéder à la proposition de Monsieur MOUILLET, notamment les frais de procédure et les frais liés au transfert de propriété.

immatriculation des cyclomoteurs

MIS EN CIRCULATION AVANT LE 1^{er} JUILLET 2004

Comme prévu lors du lancement du système d'immatriculation des véhicules (SIV), le 15 avril 2009, l'immatriculation des cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³ mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011 **si, et seulement si, le propriétaire veut circuler avec ce cyclomoteur sur les voies ouvertes à la circulation publique.**

Il est donc possible de faire immatriculer son cyclomoteur ancien ultérieurement, tout au long de l'année 2011, au moment de l'utilisation du véhicule sur les voies publiques.

L'objectif n'est pas que tous les cyclomoteurs anciens soient immatriculés, mais que tous les usagers qui veulent circuler avec ces véhicules sur les voies ouvertes à la circulation depuis le 1^{er} janvier 2011 aient alors fait immatriculer leur véhicule.

Le propriétaire d'un cyclomoteur peut donc faire cette opération à tout moment, dès lors qu'il souhaitera se déplacer avec son véhicule, notamment les usagers qui ne souhaiteront se déplacer avec leur cyclomoteur qu'à la fin de la période hivernale. Ils pourront faire immatriculer leur véhicule à ce moment là.

Il est rappelé que la détention d'un cyclomoteur non immatriculé ne constitue pas en soi une infraction. C'est le fait de circuler avec un cyclomoteur non immatriculé sur les voies ouvertes à la circulation qui est passible d'une amende (4^{ème} classe, 750 €).

OÙ IMMATICULER UN CYCLOMOTEUR ?

Partout en France, quel que soit son lieu de domicile, auprès de la préfecture de son choix.

Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI), valable un mois et comportant son numéro SIV, lui est remis et lui permet de circuler immédiatement, jusqu'à réception, dans un délai d'un mois maximum, de son certificat d'immatriculation reçu à son domicile par envoi sécurisé. La délivrance de ce certificat est gratuite.

Le numéro d'immatriculation est attribué à vie au cyclomoteur, comme pour les autres véhicules.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- La demande de certificat d'immatriculation
- Les justificatifs d'identité (CNI ou PC) et d'adresse (facture, avis d'imposition...)
- Le justificatif de propriété (certificat de cession ou facture du vendeur)

Si l'utilisateur ne dispose pas du certificat de conformité original, une des pièces suivantes sera demandée

- le duplicata du certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant en France
- la facture du véhicule, sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule
- l'attestation d'assurance, sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule.

Afin de faciliter le traitement des demandes d'immatriculation en préfecture, les propriétaires de cyclomoteurs anciens sont invités, dans tous les cas, à se munir d'une attestation d'assurance du véhicule en cours de validité, complétée dans la mesure du possible de la présentation des attestations d'assurances des trois années précédentes.

Une attestation sur l'honneur certifiant la propriété du cyclomoteur peut le cas échéant être demandée par la préfecture.

Communiqué du 12 novembre 2010

systeme d'immatriculation des vehicules



Suite à la réforme de l'immatriculation des véhicules, et la mise en œuvre du nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) en 2009, les véhicules reçoivent désormais un numéro d'immatriculation qu'ils conserveront jusqu'à leur destruction.

Ce nouveau système présente de nombreux avantages pour les futurs propriétaires, tels que la possibilité de faire immatriculer un véhicule partout en France, quelque soit son lieu de résidence ou encore le fait de conserver le numéro d'immatriculation en cas de déménagement ou de changement de propriétaire.

De même, il n'est plus nécessaire de se déplacer en préfecture pour obtenir un numéro d'immatriculation. Deux cas de figure se présentent :

➤ **1^{er} cas : l'achat d'un véhicule chez un professionnel de l'automobile habilité (garagiste, concessionnaire, vendeur de voitures...) :**

Qu'il s'agisse d'un véhicule neuf ou d'occasion, le professionnel est habilité par la préfecture pour demander la nouvelle immatriculation du véhicule. Il délivre, dès paiement des taxes, un certificat provisoire d'immatriculation comportant le numéro définitif qui permet de circuler immédiatement pendant un mois. La carte grise arrive ensuite, dans un délai d'une semaine, au domicile du propriétaire par courrier sécurisé.

➤ **2^{ème} cas : l'achat d'un véhicule d'occasion de particulier à particulier :**

L'acheteur a le choix de s'adresser, soit à la préfecture de son choix, soit à un professionnel de l'automobile habilité. Cette seconde possibilité reste largement méconnue.

➤ **Dans tous les cas :**

- La nouvelle carte grise est adressée par voie postale sous pli sécurisé au domicile du propriétaire.
- Le numéro d'immatriculation ne change plus lors de l'achat d'un véhicule d'occasion (déjà immatriculé dans la nouvelle série) ou lors d'un changement de département.
- En cas de changement de domicile, l'utilisateur reçoit par voie postale une étiquette autocollante mentionnant son nouveau domicile et l'appose simplement sur la carte grise. Cette opération est gratuite. Au bout de trois étiquettes et pour un 4^{ème} changement d'adresse, un nouveau certificat d'immatriculation est produit.

Les taxes régionales, établies en fonction du domicile du propriétaire, peuvent être payées directement auprès du professionnel conventionné par la préfecture.

Toutefois, la préfecture garde une compétence de droit commun en matière d'immatriculation, certaines opérations complexes ne pouvant se faire qu'en préfecture.

Vous trouverez auprès de toutes les mairies et de la préfecture, la liste des professionnels habilités à faire immatriculer un véhicule dans le département de la Creuse.

Circulaire 2010-25 du 14/12/2010 de la Préfecture



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de Monsieur MOUILLET et de maintenir une offre à 48000.00 €.

objet : acceptation de devis colombarium

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été saisi de plus plusieurs demandes de personnes domiciliées sur la commune pour l'acquisition de cases de colombarium.

Deux devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le devis de Monsieur MOURIER pour 3 cases de 2 urnes et 3 emplacements pour un montant de 1578.00 € TTC et une pierre du jardin du souvenir pour un montant de 1035.00 € TTC.

objet : participation aux frais d'accès internet pour les foyers de brézenty

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 septembre 2009 par laquelle il avait été décidé de soutenir financièrement les habitants du village de Brézenty pour un accès internet via la technologie satellitaire et qui ne pouvaient prétendre à aucune autre technologie.

Cette délibération prenant fin au 31 décembre 2010, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de la reconduire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les propositions de la délibérations du 28.09.09 jusqu'au 31.12.2011. Ensuite cette décision sera reconduite tacitement d'année en année.

objet : installation du wimax

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur GAUTHIER de la société A2C Net afin de trouver une solution autre que satellitaire pour les habitants de Brézenty.

Une solution WIMAX s'avérerait plus confortable pour les utilisateurs. L'installation aurait lieu au niveau du château d'eau des Boueix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à la demande du WIMAX, sous réserve que les habitants de Brézenty y soient favorables.

Une consultation sera lancée le 15 janvier 2011 de 10 h à 12 h, seront conviées à s'exprimer les personnes électriques ou domiciliées sur le village de Brézenty

les acquisitions - les travaux



démontage des cheminées 1435 €
Remplacement des gouttières 4400 €



Acquisition de l'immeuble 1641 €



Réfection du mur du cimetière



La fontaine de Pradeau 2795 €



Pose de jauges 5968 €



Acquisition tracteur 22724 €



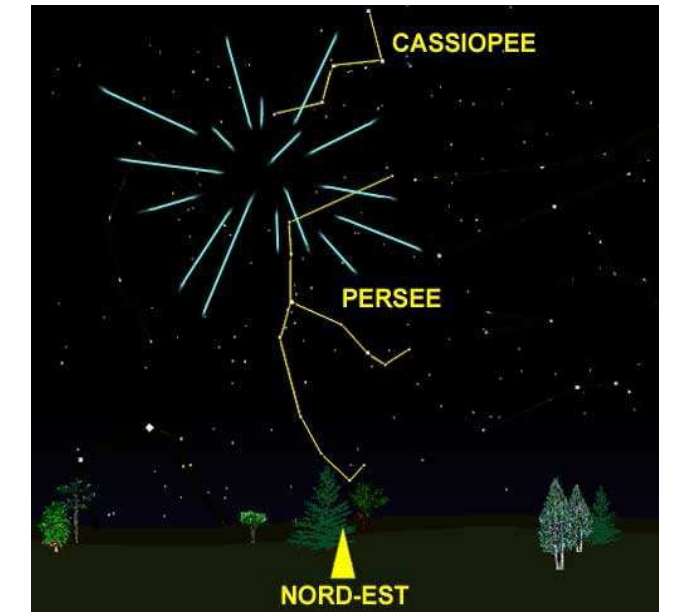
Le 12 août était organisée une sortie étoiles filantes. Christian LIBAUDE de l'office du Tourisme de Bénévent-Le Grand-Bourg a conduit le groupe vers le village des Villetes. Tout en marchant il y a toujours quelque chose qui l'interpelle et en fait profiter le groupe. La nuit va bientôt tomber, le groupe regagne le site, les télescopes sont prêts. Monsieur GUZMAN et Monsieur ? deux passionnés du ciel sont là. Merci à eux de nous avoir fait profiter de leur savoir. Mais d'abord il faut se restaurer, chacun a amené son casse-croûte. La nuit est bien tombée, place au spectacle et aux explications. Vénus est visible à l'œil nu et ne va pas tarder à se coucher.

Les étoiles filantes

Lorsqu'une comète passe à proximité du soleil, elle laisse sur son passage de la poussière qui reste en suspension dans l'espace. Lors de sa course autour du Soleil, la terre traverse ce nuage de poussières. Lorsqu'un grain de poussière pénètre dans l'atmosphère, il s'enflamme et donne naissance à une traînée lumineuse. C'est ce qu'on appelle un météore ou aussi étoile filante. Tout au long de l'année, la Terre est amenée à traverser plusieurs de ces nuages que l'on appelle des essaims. Leur période d'activité dépend de leur densité. Toute période d'activité est accompagnée d'un maximum, c'est-à-dire un moment où il y a le plus de météores à l'heure.

L'essaim météoritique des Perséides actif du 17 juillet au 24 août, appelé aussi "Larmes de Saint Laurent" car son maximum se situe aux environs de la Saint Laurent (10 août), provient du passage de la comète Swift-Tuttle qui repasse aux environs de la Terre tous les 130 ans. C'est l'un des maxima le plus actif de l'année. Cette comète a été découverte en 1862, mais on rapporte des observations de son essaim en l'an 36 ! Au siècle dernier le taux horaire de son maximum chutait d'année en année. La comète passa à proximité de la Terre en décembre 1992, et on attendait une véritable pluie de météores pour août 1993. Mais cette pluie n'a pas eu lieu malheureusement ! Toutefois son taux horaire a considérablement augmenté depuis son dernier passage.

soirée étoiles filantes



La voie lactée

La bande laiteuse que l'on nomme la voie lactée est constituée des étoiles et de leur lumière qui font partie de notre galaxie. Toutes les étoiles que nous voyons à l'œil nu en font partie. Celle-ci est en spirale à 2 branches et notre système solaire se trouve presque au bout de l'une des deux. C'est pour cela qu'en été on peut voir le centre de notre "maison", c'est la partie la plus claire de la voie lactée dans la constellation du Sagittaire. Mais en hiver, la nuit, nous regardons vers l'extérieur de la galaxie. Il y a donc moins d'étoiles qu'au centre et voilà pourquoi à cette saison on ne voit pas cette trace lumineuse.

Cassiopee

Située à l'opposé de la Grande Ourse par rapport à la polaire, cette figure mythologique de la reine Cassiopee pour les grecs, est très facile à repérer avec sa forme caractéristique en W ou M suivant la saison. Cette disposition lui vaut également parfois l'appellation de « Trône de la Reine », elle est également connue sous le nom plus commun de « Chaise », ou plus ancien de « Cerva ».

Située en pleine voie lactée elle est très riche en étoiles.